

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021

Date de convocation : 03/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :09

Quorum :06

L'an deux mille VINGT ET UN, le 08 JUIN à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Trémons, convoqué le 03/06/2021 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de Trémons en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Maire.

PRESENTS : Marie-Thérèse POUCHOU, Gérard DEVILLE, Jacques BUCHOUL, Jean-Marc BALDET, Vanessa REGOURD, Vanni CALLIGARO, Thierry FONTAINE, Anne-Sophie DUFOUR, Christine MAXANT.

ABSENTS : Anna-Maria QUINTARD et Philippe GRAGLIA

EXCUSES : Anna-Maria QUINTARD et Philippe GRAGLIA

POUVOIR : Philippe GRAGLIA a donné un pouvoir à Marie-Thérèse POUCHOU. Anna-Maria QUINTARD a donné un pouvoir à Thierry FONTAINE.

A été élue secrétaire de séance : Christine MAXANT.

Affiché le : 17/06/2021

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14/04/2021.
- N° 011/2021 : TRANSFERT A LA COMMUNE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE (DEPENSES/RECETTES).
- N° 012/2021 : PRESENTATION DEVIS VOIRIE.
- ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021.
- RECOMPENSE à LAPORTE CLEMENT.
- POINT SUR LE SITE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14/04/2021

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à apporter au

- Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération CM n° 011/2021 : TRANSFERT A LA COMMUNE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE (DEPENDANCES/RECETTES)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par l'Association des Parents d'Elèves du RPI Dausse-Trémons-Massoulès lors des conseils d'école, de transférer la gestion de la cantine scolaire à la commune.

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix POUR (dont 2 Pouvoirs), 1 voix CONTRE et 0 Abstention, **DECIDE** :

- D'approuver le transfert à la commune de la gestion de la cantine scolaire à compter de la rentrée 2021-2022,
- De charger Madame le Maire d'effectuer les démarches administratives concernant ce transfert et signer tous documents s'y rapportant,
- D'établir un règlement de service de la cantine scolaire qui sera approuvé par le Conseil Municipal, et révisé annuellement en cas de besoin,
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 012/2021 : TRAVAUX DE VOIRIE / CREATION D'UNE TRAVERSEE DE ROUTE à « PECH GARY » PAR LA CCFVL

Madame le Maire expose la nécessité de faire procéder aux travaux de création d'une traversée de route au lieu-dit « Pech Gary » à TREMONS. Elle présente le devis reçu de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot (CCFVL) d'un montant de 930.00 € HT et donne lecture des termes de la convention jointe.

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix POUR (dont 2 Pouvoirs), 0 voix CONTRE et 0 Abstention, **DECIDE** :

- **D'accepter** le devis N°2021.08 présenté par la CCFVL et **autorise** Mme le Maire à signer la convention N°2021.08 afférente.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 013/2021 : DECISION CREATION DU SITE INTERNET « MAIRIE DE TREMONS » ET CHOIX DU PRESTATAIRE AVEC PRISE D'ENGAGEMENT (retire et remplace la délibération N°023/2020°

Afin de permettre la diffusion d'informations en ligne, la commune de Trémons souhaite se doter d'un site internet « Mairie de Trémons », dont les objectifs sont les suivants :

- Rendre accessibles les infos générales et les infos pratiques sur la commune,
- Rendre accessibles les actualités de la commune en complément de la page Facebook qui vise plus les actualités immédiates,
- Montrer le travail réalisé et le dynamisme de l'équipe,
- Augmenter l'attractivité de la commune,
- Permettre des remontées.

La commission de communication informe du travail déjà réalisé en amont, et cinq solutions possibles ont été identifiées à savoir :

- Développement autonome sur la base de logiciels (libres) utilisés pour créer des sites.
- CDG 47 Site clé en main (solution adaptée à la taille de la commune, par un organisme officiel, d'un coût modéré mais assez limité : 300€ à la création puis 150€ les autres années)
- CDG 47 Site internet solution clé en main, avec des possibilités plus grandes mais moins de support pour les publications (solution par un organisme officiel, d'un coût plus élevé avec des possibilités non indispensables pour la taille de la commune : création 750€ Cotisation annuelle 312€)
- Association SOAMP de Fumel (solution peu chère et offrant de nombreuses possibilités, basée sur le bénévolat d'une association proche : prix 120€/an)
- Développement par une firme privée (solution probablement souple et réactive mais coûteuse : création estimée à 500€ 0 10000€ pour un site simple « site vitrine » + coût maintenance à déterminer)

Après une analyse préliminaire qui a conduit à ne garder que 2 solutions sur 5, les membres de la communication et leur présidente, Mme le Maire, ont rencontré les deux prestataires et portent leur choix sur l'association SOAMP. La solution proposée correspond plus à l'image de la commune avec une charte graphique plus dynamique, plus de possibilités et un nombre de pages illimité, pour un coût annuel peu élevé. Cette somme sera versée sous forme de subvention et reconduite annuellement jusqu'à décision contraire.

Oui l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix POUR (dont 2 Pouvoirs), 0 voix CONTRE et 0 Abstention, **DECIDE** :

- D'autoriser madame le Maire à signer les documents nécessaires à la création du site internet par l'association SOAMP de Fumel (association loi 1901) dans les conditions d'affiliation sus définies pour un coût annuel de 120€ versés sous forme de prestation de service pour soutien technique à la création d'un site internet et reconduite tous les ans jusqu'à décision contraire,
- De demander que les crédits nécessaires à la dépense soient inscrits au budget primitif 2021 article 611.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

- **ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Madame le Maire présente :

- Les règles de la campagne électorale
- Les dates et l'organisation générale
- Le déroulement du scrutin avec la présentation du plan de circulation

- **RECOMPENSE à LAPORTE CLEMENT**

Le conseil Municipal annonce qu'il est favorable pour une récompense à LAPORTE Clément de 150 euros pour ses performances sportives.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close à 20H30. Les délibérations prises ce jour, portent du numéro 011/2021 à 013/2021

VU et Approuvé le compte-rendu de la séance du 08 juin 2021 par les conseillers municipaux présents ci-dessous nommés :

Mme POUCHOU Marie-Thérèse

Mme QUINTARD Anna-Maria *excusée, a donné un pouvoir à M. FONTAINE Thierry*

M. DEVILLE Gérard

M. BUCHOUL Jacques

M. BALDET Jean-Marc

Mme REGOURD Vanessa

M. CALLIGARO Vanni

M. FONTAINE Thierry

Mme DUFOUR Anne-Sophie

Mme MAXANT Christine

M. GRAGLIA Philippe *excusé, a donné un pouvoir à Marie-Thérèse POUCHOU*